

Procès verbal AG du 28 mars 2014

AÉDIROUM
14-02-2014

Frédéric Miron
Secrétaire

Personnes présentes

- | | | |
|-----------------------------------------|--------------------------|------------------------------|
| – Simon DABIN, président
d’assemblée | – Francis GAUTHIER | – Gilles-Philippe PAILLÉ |
| – Frédéric MIRON, secrétaire | – Luc-Antoine GIRARDIN | – Guillaume POIRIER-MORENCY |
| – étudiants présents : | – Aude GIRAUD | – François POITRAS |
| – Vincent ANTAKI | – Jean-Philippe HENG | – Olga PREJESMYTSKAIA |
| – Faezeh AMJADI | – Laurent JAKUBINA | – David QUIROZ MARIN |
| – Patrick BARIL-ROBICHAUD | – Philippe LAMONTAGNE | – Samuel RANELLUCCI |
| – Yaser BASERI | – Thierry LAVIER | – Diego SABY |
| – Emmanuel BENGIO | – Nicolas LAVOIE DRAPEAU | – Tristan SAVARIA |
| – Olivier COUTU | – Oluwa LAWANI | – Alexandre ST-LOUIS FORTIER |
| – Hiram DABOUÉ | – Nicholas LÉONARD | – William TCHOUDI |
| – François Luc | – Stéphane MARCOUILLER | – François THIBAUT |
| DENZEZ-TEUTON | – Alexandre MATHON ROY | – Émile TROTTIER |
| – Charles DESHARNAIS | – Olivier MERCIER | – Pierre-Luc VAUDRY |
| – Jean-Cristoph DURY | – David MILAENEN | – David WOLSTENHOLME |
| – Jonathan FORGET | – Robin MILOSZ | |
| | – Frédéric MIRON | |

0 Ordre du jour

1. Ouverture
2. Adoption Ordre du jour
3. Adoption de 4 procès-verbaux : 1 Mai 2012, 13 Juin 2012, 16 Mai 2012 et 5 Septembre 2012
4. Élections
 - Représentant 2e année
 - Représentant du bidisciplinaire en mathématiques et informatique
5. Budget
6. Positions et revendications
7. Varia
8. Pizza
9. Fermeture

1 Ouverture

Le quorum est constaté à 12h00.

Patrick BARIL-ROBICHAUD **propose** Simon DABIN comme président et Frédéric MIRON comme secrétaire.

François THIBAUT **appuie**.

Que le président soit Simon Dabin et que le secrétaire soit Frédéric Miron.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

Procès verbal AG du 28 mars 2014

AÉDIROUM
14-02-2014

Frédéric Miron
Secrétaire

2 Adoption ordre du jour

Patrick BARIL-ROBICHAUD **propose** l'adoption de l'ordre du jour.

Vincent ANTAKI **appuie**.

Que l'ordre du jour soit adopté.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

3 Adoption de 4 procès-verbaux :1 Mai 2012, 13 Juin 2012, 16 Mai 2012 et 5 Septembre 2012

Frédéric MIRON **propose** l'adoption des 4 procès-verbaux.

François THIBAUT **appuie**.

François THIBAUT corrige les procès-verbaux.

Que les 4 procès-verbaux soit adoptés (avec les modifications apportées.)
La proposition est adoptée à l'unanimité.

4 Élections

4.1 Représentant 2e année

Patrick BARIL-ROBICHAUD explique que le conseil d'administration a destitué l'ancien représentant, soit Maxime FAUBERT LAURIN, care il n'était pas présent, ne répondait pas aux courriels et n'avait pas rempli ses tâches de rétroaction de mi-session. Il s'agit d'une destitution par faute de tâches. Il explique ensuite ce qu'est le rôle de représentant 2e année. Il indique le critère d'admission.

Thierry LAVIER se **propose** lui-même.

Jean-Cristoph DURY **appuie**.

Thierry LAVIER dit qu'il vient se présenter. Il dit qu'il a fait un excellent travail jusqu'à maintenant en tant que représentant à la majeure et qu'il ne connaît pas Maxime FAUBERT LAURIN.

Alexandre ST-LOUIS FORTIER lui demande selon qui il a fait un excellent travail.

Thierry LAVIER répond que c'est selon lui-même et Yannick JACQUES.

François THIBAUT lui demande s'il a un conflit d'intérêt.

Thierry LAVIER répond qu'il ne sait pas, il ne sait pas s'il a un double vote.

(cont.)

Procès verbal AG du 28 mars 2014

AÉDIROUM
14-02-2014

Frédéric Miron
Secrétaire

François THIBAUT lui demande s'il est member d'un parti politique ou d'une compagnie.

Thierry LAVIER répond que non, malheureusement.

Thierry Lavier sort de la salle.

Alexandre ST-LOUIS FORTIER demande le vote.

Que Thierry Lavier soit élu comme représentant 2e année.
Adopté à majorité manifeste.

4.2 Représentant du bidisciplinaire en mathématiques et informatique

Francis GAUTHIER se **propose** lui-même.

Diego SABY **appuie**.

Francis GAUTHIER dit qu'il était en mathématique et qu'il a changé de programme, il est en première année et ne s'est jamais impliqué.

François THIBAUT lui demande son nom de famille et s'il a des conflits d'intérêt.

Francis GAUTHIER donne son nom de famille et répond que non.

François THIBAUT lui demande s'il est bien inscrit au bidisciplinaire.

Francis GAUTHIER répond que oui.

Emmanuel BENGIO lui demande s'il s'est déjà impliqué dans le passé.

Francis GAUTHIER répond que non, il dit qu'il aura besoin d'une formation et de support.

Emmanuel BENGIO lui dit que ce n'est pas trop compliqué.

François THIBAUT précise qu'il devra aller dans les classes pour communiquer et faire les évaluations de mi-session.

Que Francis Gauthier soit élu au poste de représentant du bidisciplinaire en mathématiques et informatique

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5 Budget

Nicholas LÉONARD montre les revenus, il dit qu'on a reçu les cotisations, mais qu'il reste un chèque à aller déposer. Il dit aussi que les 5 à 7 et les vins et fromages font beaucoup d'argent.

Procès verbal AG du 28 mars 2014

AÉDIROUM
14-02-2014

Frédéric Miron
Secrétaire

Patrick BARIL-ROBICHAUD demande ce qu'il en est pour le café étudiant.

Nicholas LÉONARD répond qu'on a reçu 4000\$ et qu'il y en aura probablement d'autres à la fin de l'année. Il dit qu'il manque aussi l'argent des CSGames.

Olivier COUTU demande de l'informations sur la signification des colonnes.

Nicholas LÉONARD lui explique.

Patrick BARIL-ROBICHAUD demande des informations par rapport au café étudiant, il dit qu'on devrait recevoir pour les deux sessions ensembles, autour de 8000\$.

Nicholas LÉONARD dit qu'on aura encore plus d'argent à dépenser et qu'on en est pas capable. Il dit que nous avons les initiations pour l'été qui s'en viennent. Les 5 à 7 sont notre plus grande dépense et qu'ils sont à perte, revenu d'environ 6000\$ pour une dépense de 9000\$. Il dit qu'on a aussi acheter des enceintes de son, organisé par Robin MILOSZ.

Robin MILOSZ explique que l'association s'est équipée d'enceine de son, qui sont mieux que celles de la DGTIC. Il a pris des soumission, ça a couté en dessous de 8000\$. Il invite à venir les tester.

Nicholas LÉONARD dit que dans les autres activités sociales, il y a les soirées jeux, le déjeuner, qui aurait couté un bon 400\$, mais ce n'est pas encore comptabilisé. Il y a aussi les MiDiro et les pizzas des assemblées générales (il demande si elle est commandée pour aujourd'hui.) Les CSGames seront une grosse dépense, puisqu'on a envoyé deux équipes et qu'on sera remboursé seulement de 2000\$. Il dit qu'on aurait un déficit de 5000\$, mais que ça n'inclus pas le chèque non encaissé et qu'on doit encore recevoir le 10-100 000\$ du café étudiant.

Patrick BARIL-ROBICHAUD dit qu'il manque aussi le vins et fromages et la cabane à sucre qui ne sont pas comptabilités. Il dit aussi que le café étudiant fait trop d'argent d'année en année, puisqu'il y a 3 ans, c'était 2000\$ pour l'année complète.

François THIBAUT **propose** que l'exécutif envoie le budget mis à jour aux membres de l'AÉDIROUM.

François Luc DENHEZ-TEUTON **appuie**.

Que l'exécutif envoie le budget mis à jour aux membres de l'AÉDIROUM.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6 Positions, revendications, actions

François THIBAUT **propose** d'abroger les positions suivantes :

1. (16 mai 2012) Que l'AÉDIROUM s'engage à tenir un référendum sur la question de l'affiliation de l'AÉDIROUM à l'ASSÉ pendant la session d'automne 2012.
2. (20 novembre 2012) Que l'AÉDIROUM tienne une AG sur l'affiliation à l'ASSÉ.

David MILAENEN **appuie**.

Vincent ANTAKI dit qu'il n'était pas au courant de la position, il affirme qu'il la trouve intéressante et que le débat vient le chercher. Il voudrait tenir ce débat, il trouve qu'il y a un intérêt à une affiliation à l'ASSÉ, ça nous permettrait d'avoir un poids dans cette association. C'est l'association au Québec qui a le plus de poids et qui correspond le plus à nos positions, être membre nous permettrait de pouvoir se présenter au conseil de l'ASSÉ. Il dit qu'il n'y a pas beaucoup de gens de l'UdeM qui peuvent s'impliquer dans cette association. Il trouve que la cotisation n'est pas énorme et que de rejoindre d'autres associations progressives

(cont.)

Procès verbal AG du 28 mars 2014

AÉDIROUM
14-02-2014

Frédéric Miron
Secrétaire

et ne pas rester seuls dans notre coin est une bonne idée. Il dit que ce n'est pas contraignant et qu'on garde notre indépendance locale. Il dit aussi qu'il s'agit de la seule association transparente selon lui, n'importe qui peut avoir accès au budget.

François THIBAUT précise que ce n'est pas une position pour ou contre l'affiliation à l'ASSÉ et que ce ne semble pas être réalisable par l'exécutif. Un membre doit proposer une affiliation. Il encourage les membres qui veulent parler de l'ASSÉ de l'ajouter aux ordres du jour pour les futures assemblées. Les positions actuelles de l'AÉDIROUM ne sont pas réalisables.

Philippe LAMONTAGNE dit ne pas comprendre la nécessité d'abroger les positions.

François THIBAUT répond qu'il s'agit d'une question de transparence, on a pas réussi à le faire, puisqu'il y a eu plusieurs pertes de quorum et qu'on a pas pu en discuter. C'est pour mettre à jour le cahier de positions. Pour ce qui est de la nécessité d'abroger, il répond que l'assemblée est souveraine.

Vincent ANTAKI répond à François THIBAUT qu'il n'a pas de problème à abroger la position sur le référendum en automne 2012, puisque c'est dans le passé. Il demande à l'assemblée si le sujet intéresse encore des gens.

Que l'AÉDIROUM abroge les 2 précédemment mentionnées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vincent ANTAKI **propose**

1. Que l'AÉDIROUM soit pour un régime d'aide financière adéquat ayant pour but d'éliminer l'endettement étudiant et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux.
2. Que l'AÉDIROUM soit pour un réseau d'éducation public libre de toute ingérence de l'entreprise privée, y compris la sous-traitance.
3. Que l'AÉDIROUM soit pour une solidarité syndicale avec toute lutte internationale progressiste visant le mieux-être de la société.
4. Que l'AÉDIROUM soit contre toute forme de mondialisation qui entérine la prédominance du profit sur le bien-être de la population.

François POITRAS **appuie**.

Vincent ANTAKI explique qu'il considère les positions progressistes, il revendique l'idée progressive, il dit que c'est dans la direction qu'on devrait vouloir tendre en tant que collectivité. Pour l'aide financière, il affirme qu'il trouve ça pertinent, il dit qu'on peut prendre comme exemple les prêts et bourses qui considèrent qu'un étudiant prend 7\$ par jours pour manger, il dit qu'on indexe les frais, mais pas les prêts étudiants. Il pense que c'est un exemple frappant d'une aide inadéquate. Il dit que c'est un endettement et pas un soutien nécessaire. Pour ce qui est du libre non-privé, il sait que ça sonne radical, mais il trouve que c'est une belle position et un principe à agréer. Il trouve que les entreprises essaient de contrôler nos établissements scolaires. Il n'a pas de problème à former pour les entreprises, mais il trouve que ça devient problématique quand le conseil de l'université est composé de gens d'affaires. Il a vu des cas où il y a de l'ingérence de l'entreprise dans les conseils d'administration. Pour le cas de la sous-traitance, il dit que c'est une énorme perte d'argent, ce sont des solutions faciles et coûteuses. Il dit que le meilleur exemple est le café étudiant. Il dit qu'on voit qu'on a des revenus drastiques et qu'on peut se permettre d'avoir des prix moins chers. Il affirme que le problème de financement est moins accru. Il dit que les deux autres positions parlent d'elles-mêmes. Il fini en disant que se sont des principes de l'ASSÉ et qu'il pense que se sont des principes auxquels on devrait adhérer et qu'avec les positions qu'on défend déjà, il veut débattre.

(cont.)

Procès verbal AG du 28 mars 2014

AÉDIROUM
14-02-2014

Frédéric Miron
Secrétaire

François Luc DENHEZ-TEUTON dit qu'il veut traiter des points 3 et 4 séparément.

Patrick BARIL-ROBICHAUD veut traiter du point 2 séparément.

Point 1 : Que l'AÉDIROUM soit pour un régime d'aide financière adéquat ayant pour but d'éliminer l'endettement étudiant et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux.

Que l'AÉDIROUM soit pour un régime d'aide financière adéquat ayant pour but d'éliminer l'endettement étudiant et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 2 : Que l'AÉDIROUM soit pour un réseau d'éducation public libre de toute ingérence de l'entreprise privée, y compris la sous-traitance.

Patrick BARIL-ROBICHAUD demande au proposeur si le fait qu'on ait des projets coopératifs s'inclut dans l'ingérence.

Vincent ANTAKI répond que c'est libre d'interprétation, il ne spécifie pas les points particuliers, d'après lui une coopération n'est pas de l'ingérence. Il visait le fait que les entreprises s'impliquent au niveau de comment gérer l'université et une partie de sous-traitance au niveau de la gouvernance des institutions publiques, principalement au niveau des institutions d'éducation. Il dit que l'université devrait être séparée de l'entreprise privée.

François Luc DENHEZ-TEUTON dit qu'on devrait pas se priver de sous-traité si on en voit le besoin, il n'a rien contre. Il trouve que ce peut être pratique d'apporter plus de gens quand le problème que de surcharger le personnel universitaire.

François POITRAS donne comme exemple Synchro qui a été sous-traité et que ça a coûté très cher, comparé à le faire faire par des étudiants ou des gens de l'université. Il dit que la sous-traitance, c'est de donner un contrat à quelqu'un d'autre pour plus cher.

François THIBAUT dit que la position de l'université est que ce n'était pas possible de le faire à l'interne.

Vincent ANTAKI dit que la sous-traitance n'est pas un problème mineur, il dit que c'est répandu dans les institutions publiques. Il donne l'exemple des cafétérias dans les CÉGEPs qui sont dirigées par 2-3 compagnies. Il dit que c'est une forme de gaspillage d'argent, mais que l'institution n'a plus à gérer, mais elle perd de l'argent. Il dit que c'est fait dans l'intérêt des compagnies internationales et qu'elles n'ont pas de problème à poursuivre. Il l'a vécu avec un café étudiant du CÉGEP. Il dit que les compagnies forcent la main des associations étudiantes. Il a vu des exemples de pression. Il dit que la sous-traitance est aussi une manière de corruption et de magouille, où les tierces entreprises font pression.

Alexandre ST-LOUIS FORTIER dit qu'il a de la misère avec le fait que se soit total. Il trouve qu'il y a probablement des cas où ça peut être avantageux d'avoir de l'ingérence. Il trouve aussi qu'avec la position actuelle de l'université, on pourrait au moins favoriser la sous-traitance pour les entreprises locales.

Patrick BARIL-ROBICHAUD **propose** d'amender pour ajouter 'au niveau de la gouvernance des institutions publiques' après 'privée'.

Vincent ANTAKI **appuie**.

Vincent ANTAKI dit qu'il n'a aucun problème avec la modification, il suggérerait alors de faire une autre proposition sur la sous-traitance qui dirait que l'AÉDIROUM considère la sous-traitance comme un problème, parce que d'après lui, c'est un problème de gouvernance. Il dit que le conseil d'administration est composé à au moins 50% d'entreprises privées.

(cont.)

Procès verbal AG du 28 mars 2014

AÉDIROUM
14-02-2014

Frédéric Miron
Secrétaire

François THIBAUT demande au proposeur ce qu'il veut dire par là, si ça inclus les cafés étudiants.

Patrick BARIL-ROBICHAUD répond qu'il a voulu préciser ce qu'il voulait dire pour exclure les coopérations.

François THIBAUT dit qu'il aurait trouvé plus clair de l'énoncer comme tel.

Amender pour ajouter 'au niveau de la gouvernance des institutions publiques' après 'privée'.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Philippe LAMONTAGNE dit qu'avec l'amendement, ça ne fait pas trop de sens.

Vincent ANTAKI **propose** d'amender pour remplacer 'y compris la sous-traitance.' par 'et que l'AÉDIROUM condamne la culture de sous-traitance abusive dans les institutions publiques.'

François THIBAUT **appuie**.

François Luc DENHEZ-TEUTON **propose** d'amender pour ajouter 'd'éducation' après 'publiques'.

Tristan SAVARIA **appuie**.

Vincent ANTAKI s'oppose au sous-amendement, il considère que la problématique s'applique à plusieurs institutions publiques. Il a mis le mot abusive pour nuancer ce point.

Tristan SAVARIA dit qu'on est une association étudiante d'une école, alors il pense que c'est important que nos points soient par rapport à l'éducation. Il dit qu'on est pas un parti politique.

François POITRAS affirme que ce n'est pas parce qu'on est une association étudiante qu'on ne peut pas avoir d'avis politique.

François POITRAS demande le vote.

Amender pour ajouter 'd'éducation' après 'publiques'.

Adopté à majorité.

Pour : 11, Contre : 7, Abstention : 9.

D'amender pour remplacer 'y compris la sous-traitance.' par 'et que l'AÉDIROUM condamne la culture de sous-traitance abusive dans les institutions publiques d'éducation.'

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Samuel RANELLUCCI demande le vote.

(cont.)

Procès verbal AG du 28 mars 2014

AÉDIROUM
14-02-2014

Frédéric Miron
Secrétaire

Que l'AÉDIROUM soit pour un réseau d'éducation public libre de toute ingérence de l'entreprise privée au niveau de la gouvernance des institutions publiques, et que l'AÉDIROUM condamne la culture de sous-traitance abusive dans les institutions publiques d'éducation.

Adopté à majorité
Pour : 20, Contre : 0, Abstention : 5.

Point 3 : Que l'AÉDIROUM soit pour une solidarité syndicale avec toute lutte internationale progressiste visant le mieux-être de la société.

François Luc DENHEZ-TEUTON demande au proposeur ce qu'il veut dire par 'solidarité syndicale'.

Vincent ANTAKI répond que le mot solidarité est clair d'après lui, syndicale est parce que selon lui, l'AÉDIROUM est une forme de syndicat. Il dit qu'en fonction de la loi 32, on fonctionne avec la même formule que les syndicats, avec des énoncés similaires. Il met de l'avant certaine convention internationale. Il l'utilise parce que l'AÉDIROUM est une forme d'organisation ayant une similarité très profonde avec les syndicats, elle est contrôlée par ses membres et ça implique qu'on fonctionne par démocratie directe.

François Luc DENHEZ-TEUTON demande ce que ça implique comme action, dans le concret.

Vincent ANTAKI répond que ça n'implique rien du tout, que c'est tout simplement une prise de position. Pour faire des actions, il faut les proposer.

Tristan SAVARIA dit qu'il aimerait que 'le mieux être de la société' soit défini d'une meilleure manière. Parce que c'est vague et que chacun d'entre nous a sa propre définition. Il pense qu'il n'est pas sage d'adopter un point libre d'interprétation.

Vincent ANTAKI dit que le mot important de la proposition est 'progressiste'. Il pense que c'est le mieux-être de la société. Il dit qu'il est conscient que la proposition est large et libre, mais que c'est une proposition non-contraignante. Il dit que c'est voulu que se soit large, puisque sinon ça n'aurait pas d'impact.

Nicolas LAVOIE DRAPEAU affirme qu'il est d'accord avec Tristan SAVARIA, il n'aime pas que ce soit vague, il dit que c'est pris directement des positions de l'ASSÉ et qu'on ne connaît pas leur point de vue.

François THIBAUT demande au proposeur qu'étant donnée que la proposition est très large et plus au niveau du principe, si on en venait à chercher à faire appliquer cette proposition, est-ce que le proposeur ne pense pas qu'il y aurait une contradiction avec la position de démocratie directe, qui est un des principes de base de l'ASSÉ? Donc, qu'on ne pourrait pas l'appliquer directement? En complément, il dit que dans une perspective de démocratie directe on ne peut pas appliquer un principe aussi large, puisqu'il n'y aurait pas consultation de la base sur les enjeux. Ça serait contre le principe que les propositions doivent être adoptées par la base, alors que des positions vagues qui s'appliquent largement n'est pas compatible avec la démocratie directe. Est-ce que le proposeur voit donc une façon d'appliquer cette proposition ou est-ce que c'est purement une question de principe?

Vincent ANTAKI répond qu'il n'y a pas de contradiction, il ne pense pas que le fait d'avoir voté cette proposition nous empêche de prendre d'autres positions de solidarité, pour dire qu'on appuie les luttes progressives. Il ne comprend pas en quoi c'est contraignant, il dit qu'on peut toujours prendre position sur des luttes particulières.

Alexandre ST-LOUIS FORTIER dit qu'il a l'impression que c'est tellement vague que chacun des mouvements devront être votés de toute façon. Il ne voit pas la nécessité de la proposition. Il se demande aussi si toutes les luttes progressives sont bonnes, il aimerait mieux rester au cas par cas.

François Luc DENHEZ-TEUTON appuie les dire d'Alexandre ST-LOUIS FORTIER.

Tristan SAVARIA **propose** d'amender pour remplacer 'le mieux-être de la société.' par 'l'indice du développement humain de la société.'

(cont.)

Procès verbal AG du 28 mars 2014

AÉDIROUM
14-02-2014

Frédéric Miron
Secrétaire

François Luc DENHEZ-TEUTON **appuie**.

François POITRAS demande au proposeur ce qu'il entend par indice de développement.

Tristan SAVARIA répond que comme Vincent ANTAKI l'a dit plus tôt, le mieux être de la société est pour la distribution des richesses.

Vincent ANTAKI dit qu'il peut comprendre la volonté de clarifier la proposition et il appuie complètement, il invite à clarifier et amender pour que la position nous satisfasse. Il dit que l'indice de développement humain est un calcul mathématique et que se calcul se base sur certains critères, mais il trouve que le calcul du niveau de vie est un peu louche et est fait en fonction du pouvoir d'achat. Alors que l'indice de développement humain est fortement connoté à certains critères de l'occident. Il dit qu'il est visible que l'indice est biaisé et qu'il ne mériterait pas d'être utilisé.

Hiram DABOUE pense qu'on s'éloigne, qu'on reste toujours dans le vague. Il dit que la proposition devrait être plus précise. Il dit qu'on peut se rendre dans 1000 sujets, mais on ne sait toujours pas ce que ça implique comme action la solidarité syndicale. Il dit qu'on pourrait voter et se rendre compte qu'on s'éloigne de notre but.

François Luc DENHEZ-TEUTON dit qu'on doit quand même juger si chaque lutte va en fait avoir l'effet escompté. Donc que dans le fond, cette proposition voudrait dire qu'on est 'bon' et qu'on est pour le 'bon', pour l'amélioration de l'espèce humaine. Il trouve que c'est trop vague pour être une position concrète, il veut dire que le mieux-être de l'indice de développement humains est juste une manière différente de dire la même chose et que ça ne nous donne aucune ligne directrice de décision parce qu'on devra faire du cas par cas. Tout ce que cette position amène est que c'est une position pour que l'AÉDIROUM puisse discuter de n'importe quelle lutte progressive de n'importe quel pays dans ses assemblées générales. Il dit que ça nous dépasse.

François THIBAUT invite à voter contre l'amendement, parce qu'il n'éclairci rien et qu'il n'est pas grammaticalement correcte. Il dit qu'on peut seulement constater l'indice, qu'il devient difficile de savoir si une lutte vise à l'augmenter.

Vincent ANTAKI dit que si la proposition est si difficile, il invite à la battre et à en composé une nouvelle plus précise.

François THIBAUT demande le vote.

D'amender pour remplacer 'le mieux-être de la société.' par 'l'indice du développement humain de la société.'

Battue à majorité manifeste.

François POITRAS demande s'il est possible de mettre la position en dépôt.

La présidence répond que oui.

François POITRAS **propose** la mise en dépôt de la proposition.

Olivier COUTU **appuie**.

Patrick BARIL-ROBICHAUD indique que la prochaine assemblée générale sera à l'automne prochain.

Tristan SAVARIA demande le vote.

(cont.)

Procès verbal AG du 28 mars 2014

AÉDIROUM
14-02-2014

Frédéric Miron
Secrétaire

De mettre en dépôt la proposition.

Adoptée à majorité.
Pour : 14, Contre : 10, Abstention : 8.

Point 4 : Que l'AÉDIROUM soit contre toute forme de mondialisation qui entérine la prédominance du profit sur le bien-être de la population.

Nicolas LAVOIE DRAPEAU demande le vote.

Que l'AÉDIROUM soit contre toute forme de mondialisation qui entérine la prédominance du profit sur le bien-être de la population.

Adoptée à majorité manifeste.

François THIBAUT **propose** que l'AÉDIROUM dénonce toute forme de discrimination ciblant l'identité ou l'expression de genre.

François POITRAS **appuie**.

Alexandre ST-LOUIS FORTIER **propose** de manger la pizza qui attend depuis un moment tout de suite.

Thierry LAVIER **appuie**.

Pendant qu'on mange la pizza, on apprend qu'il y a un cours qui va commencer sous peu dans le local, on doit alors changer et s'installer clandestinement dans le local d'à côté.

Que l'AÉDIROUM dénonce toute forme de discrimination ciblant l'identité ou l'expression de genre.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

François THIBAUT **propose** que l'AÉDIROUM reconnaisse l'identité de genre déclarée de tout-e-s ses membres dans le cadre de toutes ses activités, peu importe leur statut légal, administratif, chirurgical ou autre.

François Luc DENHEZ-TEUTON **appuie**.

Guillaume POIRIER-MORENCY demande si l'AÉDIROUM distingue le sexe de ses membre, il ne voit pas pourquoi on se mettrait à le considérer.

François THIBAUT explique qu'on reconnaît au-delà des papiers légaux.

Guillaume POIRIER-MORENCY demande ce que l'AÉDIROUM ferait concrètement.

(cont.)

Procès verbal AG du 28 mars 2014

AÉDIROUM
14-02-2014

Frédéric Miron
Secrétaire

François THIBAUT répond que c'est un appui symbolique.

Que l'AÉDIROUM reconnaisse l'identité de genre déclarée de tout-e-s ses membres dans le cadre de toutes ses activités, peu importe leur statut légal, administratif, chirurgical ou autre.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

François THIBAUT **propose** que l'AÉDIROUM appuie le Groupe d'action trans* de l'Université de Montréal dans ses démarches pour une université inclusive.

François Luc DENHEZ-TEUTON **appuie**.

Que l'AÉDIROUM appuie le Groupe d'action trans* de l'Université de Montréal dans ses démarches pour une université inclusive.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

François THIBAUT **propose** que l'AÉDIROUM se positionne au niveau départemental pour qu'on puisse utiliser son nom usuel sur les travaux et les examens.

Francis GAUTHIER **appuie**.

Emmanuel BENGIO dit qu'il est pour et qu'il est curieux de savoir s'il y a déjà eu des problèmes.

François THIBAUT dit qu'il y a déjà eu des cas, il y a eu préjudice aux personnes ayant changé de nom.

Tristan SAVARIA demande si le point incluerait toutes les personnes ou seulement les trans.

François THIBAUT répond que ça incluerait toutes les personnes

Que l'AÉDIROUM se positionne au niveau départemental pour qu'on puisse utiliser son nom usuel sur les travaux et les examens.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

François THIBAUT **propose** Que l'AÉDIROUM invite l'Université de Montréal :

1. à modifier sa Politique contre le harcèlement afin d'interdire explicitement la discrimination envers l'identité ou l'expression de genre, et à promouvoir l'acceptation des personnes trans* ;
2. à faciliter les démarches permettant de concilier l'identité de genre des étudiants et leur statut administratif, notamment en permettant aux étudiants d'utiliser leur nom, leur formule d'appel et leur mention de sexe préférés sur leur carte étudiante, sur leur horaire, sur les listes de classe, sur l'environnement StudiUM, dans leur courriel institutionnel, et dans tout autre contexte où il est possible de le faire ;
3. à créer des espaces plus accessibles pour les personnes trans*, notamment en incluant des toilettes neutres sur ses plans de construction ou de rénovation futurs ou en affichant les toilettes à une place comme neutres ;
4. à faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux soins de santé que requièrent les personnes trans* à la clinique universitaire, et à éduquer le personnel soignant pour qu'il sache bien gérer les personnes trans* ;

Procès verbal AG du 28 mars 2014

AÉDIROUM
14-02-2014

Frédéric Miron
Secrétaire

5. à diffuser, tant aux étudiant-e-s qu'aux employé-e-s, des informations sur l'identité et l'expression de genre et sur les politiques de l'Université visant les personnes trans*.

François POITRAS **appuie**.

Aude GIRAUD demande se qui empêche les hommes->femmes d'aller dans les toilettes pour femmes.

Patrick BARIL-ROBICHAUD répond que les gens trans sont mal à l'aise s'ils n'ont pas encore eu leur opération ou s'il sont en présence de gens de l'autre ayant des préjugés.

François THIBAUT répond aussi qu'ils ne sont possiblement pas habillé comme il le faut, pour le cas de l'autre sens.

Que l'AÉDIROUM invite l'Université de Montréal :

1. à modifier sa Politique contre le harcèlement afin d'interdire explicitement la discrimination envers l'identité ou l'expression de genre, et à promouvoir l'acceptation des personnes trans* ;
2. à faciliter les démarches permettant de concilier l'identité de genre des étudiants et leur statut administratif, notamment en permettant aux étudiants d'utiliser leur nom, leur formule d'appel et leur mention de sexe préférés sur leur carte étudiante, sur leur horaire, sur les listes de classe, sur l'environnement StudiUM, dans leur courriel institutionnel, et dans tout autre contexte où il est possible de le faire ;
3. à créer des espaces plus accessibles pour les personnes trans*, notamment en incluant des toilettes neutres sur ses plans de construction ou de rénovation futurs ou en affichant les toilettes à une place comme neutres ;
4. à faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux soins de santé que requièrent les personnes trans* à la clinique universitaire, et à éduquer le personnel soignant pour qu'il sache bien gérer les personnes trans* ;
5. à diffuser, tant aux étudiant-e-s qu'aux employé-e-s, des informations sur l'identité et l'expression de genre et sur les politiques de l'Université visant les personnes trans*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7 Varia

Emmanuel BENGIO fait un message à tous, que si on termine en 2014 et qu'on veut être sur la photo, qu'il faut regarder ses e-mails.

Robin MILOSZ invite tous les gens à la soirée jeux du mercredi au café étudiant, il dit aussi que le prochain 5 à 7 est le dernier.

Patrick BARIL-ROBICHAUD informe les gens que le prochain vendredi, il y aura un atelier sur l'environnement windows phone par un représentant Microsoft. Le vendredi suivant, il y aura une présentation MiDiro.

Le président dit qu'il a prit plaisir à présider nos assemblées générales.

Procès verbal AG du 28 mars 2014

AÉDIROUM
14-02-2014

Frédéric Miron
Secrétaire

8 Pizza

La pizza a déjà été mangée.

9 Fermeture

Vincent ANTAKI **propose** la fermeture.

François THIBAUT **appuie**.